Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_61-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	4
Votants	:	26

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN

Étaient absents **:**
Mme JOURDY

Michel HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-61- Ressources humaines- Année 2026-2027 - Création poste animateur sportif (H/F) – accroissement temporaire d'activité

Monsieur Philippe RAMIREZ, adjoint délégué aux ressources, rappelle l'existence d'un poste d'animateur sportif à hauteur de 10 heures annualisées pour effectuer des animations sportives auprès des enfants des écoles, centre de loisirs et espace jeunes.
La volonté des élus d'apporter plus de sport aux enfants est toujours réelle. Il est donc proposé de renouveler ce contrat pour l'année scolaire 2026-2027 et d'entamer une réflexion sur sa pérennisation.
Les conditions de rémunérations seront fixées en fonction de l'expérience du candidat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREER** un emploi non permanent (H/F) du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 à 10/35e annualisé aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus.
- **AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à ces créations de postes non permanents

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE